

« Nouvelles entreprises » : problèmes d'identification et d'évaluation

"New Enterprizes": Identification and evaluation problems

"Nuevas empresas": problemas de identificación y de evaluación

François Mornet

Numéro 9 (49), printemps 1983

Éducatrices permanentes en mouvement ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034721ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034721ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'auteur propose et utilise une nouvelle typologie — nature de l'entreprise, modèle de fonctionnement, rentabilité, outil d'action sociale — pour identifier les « nouvelles entreprises » bâties par les « éducateurs-entrepreneurs » pour tenter de construire des alternatives aux marchés en crise, tant du travail, de la formation que de la marginalité et de l'assistance.

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mornet, F. (1983). « Nouvelles entreprises » : problèmes d'identification et d'évaluation. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (9), 114–118.
<https://doi.org/10.7202/1034721ar>

« Nouvelles entreprises » : problèmes d'identification et d'évaluation

F. Mornet

Entreprendre pour créer des emplois, découvrir des activités novatrices ou du moins des créneaux à développer, adopter un mode de fonctionnement démocratique dans des structures qui le permettent, produire des biens et des services socialement utiles... Il s'agit là d'objectifs très largement partagés dans le secteur de l'économie sociale, « un secteur qui, selon Pierre Roussel, représente l'avenir, aussi bien au niveau de la création d'entreprises et d'emplois que sur le plan de l'idéologie », et dont « les nombreuses créations à l'heure actuelle de ce que l'on appelle "les nouvelles entreprises" sont significatives de l'essor¹ ».

Que devons-nous entendre par « nouvelles entreprises »? Qui les crée et pourquoi? À un discours idéologique sur « l'économie duale », « l'insertion sociale et professionnelle dans ou par l'économique », les « éducateurs-entrepreneurs », ont peut-être tenté d'opposer un discours réducteur et simplificateur sur les formes dites nouvelles de gestion et de régulation de la crise... Deux discours trop faciles et bien peu satisfaisants.

Car si l'on peut aisément faire l'hypothèse que la transformation des rapports sociaux dans l'ensemble du système productif français ne s'opérera ni par la création de « nouvelles entreprises » ni par la mise en oeuvre de « politiques d'emploi alternatives », ces dernières n'en sont probablement pas moins génératrices d'effets sur la réalité sociale ou, du moins, de façon plus immédiate, sur les systèmes représentatifs

de cette réalité... (hypothèse qui reste à vérifier, après repérage et évaluation desdits effets présumés).

D'où la nécessité de se doter, en tout premier lieu, d'outils permettant une identification pertinente des « nouvelles entreprises », de ceux qui les créent et de ceux qu'elles servent.

Si l'on se fixe pour objectif central d'entreprendre pour créer des emplois, selon que la priorité est donnée à l'activité elle-même, au mode de fonctionnement de l'entreprise, à la rentabilité économique ou à l'insertion sociale et professionnelle d'un public spécifique, les logiques dans lesquelles s'inscrivent le processus de création d'activités sont différentes, même si elles s'entremêlent. Autrement dit, l'appréhension des problèmes que posent la création et le développement d'une activité varie selon la motivation essentielle qui nourrit la démarche des créateurs. Cette motivation, au principal, peut être centrée sur la nature de cette activité, les conditions dans lesquelles on l'exercera, sa rentabilité, sa pertinence en tant que moyen d'action sociale...

Ces quatre types d'objectifs de création d'activités — nature, mode de fonctionnement, rentabilité, outil d'action sociale — peuvent-ils constituer une première série, certes grossière, de catégories de critères d'identification des « nouvelles entreprises », et servir à l'élaboration de grilles d'évaluation de ce que l'on peut convenir d'appeler « les politiques d'emploi alternatives »? La question ne semble pouvoir être posée sans prendre la double précaution de souligner

d'une part la difficulté de séparer les différents éléments qui motivent la démarche de création d'activités et d'autre part l'ambiguïté de la notion même de « rentabilité ». En effet, motivation principale n'implique pas nécessairement objectif exclusif. Les différents aspects se croisent : ainsi, la rentabilité économique ne sera-t-elle jamais (même dans le cas d'une assistance totale) exclue des objectifs nourrissant la démarche de création d'une entreprise dite « alternative ». Mais s'ils sont liés, ces aspects peuvent cependant s'avérer contradictoires, en sorte qu'il est parfois impossible d'accorder le même degré de priorité à deux ou plusieurs des objectifs fixés. Par exemple, pour banni qu'il soit du discours de l'« économie sociale », l'objectif « rentabilité » est souvent au coeur des pratiques, car s'il est absurde de vouloir créer une activité sans le souci d'en vivre, il existe mille et une manières, de l'assistanat complet à l'auto-financement, de financer la création d'une « entreprise » et d'acquérir les moyens de la développer.

La rentabilité

De plus, s'il est vrai que la notion de « rentabilité » n'est pas assimilable à la recherche de profit, dans certains cas la création de « nouvelles entreprises » peut être motivée de prime abord par ce dernier. A priori on serait tenté d'exclure du cadre des politiques d'emploi alternatives, ou du moins du secteur de l'« économie sociale », ce qui s'inscrit dans la logique capitaliste classique, dans cet économisme condamné par le discours de l'économie sociale. Mais on peut faire l'hypothèse que certaines mutuelles, S.C.O.P. ou associations, usent du « label » « économie sociale » pour « faire de l'argent », sans que l'on y trouve le moindre changement du point de vue du mode de fonctionnement, ni la moindre innovation dans l'activité créée, ni la moindre traduction concrète d'une action sociale, cette dernière pouvant être mise en avant comme objectif mais ne servant que d'alibi. À l'inverse, on verra plus loin un exemple d'entreprise « ordinaire » dont l'objectif d'insertion sociale et professionnelle de jeunes marginaux a été remarquablement atteint, en s'appuyant justement sur les réalités de financement et de fonctionnement de l'entreprise capitaliste traditionnelle.

Outre le motif de la recherche du profit, qui ne

semble pas devoir être exclu a priori de ceux qui sont à l'origine de la création de « nouvelles entreprises », on distinguera très schématiquement trois catégories de motivations essentielles : la nature de l'activité (son contenu), le mode de fonctionnement de l'entreprise (le contenant de l'activité), la mise en oeuvre d'un moyen d'action sociale.

Nature de l'activité

Si la nature de l'activité motive le « nouvel entrepreneur », par exemple dans le cas d'innovations technologiques, l'objectif peut être d'étudier, pour éventuellement les développer à l'échelle industrielle (même légère), des secteurs techniques nouveaux, sans que le souci majeur soit de créer une entreprise de fonctionnement différent, de développer l'emploi ou de former et d'insérer socialement et professionnellement des publics spécifiques. Il peut y avoir innovation technologique sans que corresponde immédiatement, dans le cadre même de l'activité créée, une innovation sociale².

La rentabilité économique de l'entreprise n'est pas toujours certaine et, même s'il est vrai que le principal risque est peut-être de ne pas en prendre, il reste à convaincre d'éventuels financiers, publics ou privés, de leur intérêt à apporter des moyens de financement. Or, sur le marché des innovations, les places sont chères. De nombreux innovateurs et constructeurs d'outils technologiques alternatifs, dans tous les domaines (solaire, biomasse, biogaz, isolation thermique...) sont dans l'attente de moyens financiers pour développer l'activité qui les passionne.

L'association « France Initiative », par exemple, a créé des plateformes pour l'emploi attribuant des prêts à des créateurs pour démarrer leur activité : « ces prêts sont financés à partir de versements volontaristes d'entreprises partenaires³ ».

Pour que l'activité puisse se développer, « France Initiative » a mis en place des S.F.I. (Sociétés financières d'innovation). Les deux premières ont été créées par E.D.F., l'une pour le développement de l'utilisation de l'électricité dans des secteurs nouveaux tels que le séchage des surfaces enduites, l'autre pour aider deux ingénieurs qui ont mis au point un système exclusif de conception assistée par ordinateur pour les architectes.

On peut faire l'hypothèse que le financement des innovations technologiques est très sélectif et qu'il peut difficilement être obtenu si l'activité à créer n'est pas reconnue comme efficace, sur le plan économique, par les éventuels partenaires, à savoir en particulier les grandes entreprises privées, publiques et nationalisées. Il semble, dans le domaine des technologies nouvelles, difficile pour des créateurs de se situer en dehors de l'activité économique dominante. Et, s'il n'est pas exclu que, en créant des entreprises pour développer des technologies nouvelles, on ait aussi le souci d'une action sociale ou (et) d'un mode de fonctionnement différent dans le rapport au travail et dans les rapports entre salariés, c'est d'abord sur la nature de l'activité que repose l'entreprise.

Le mode de fonctionnement

Mais la motivation essentielle des « nouveaux entrepreneurs » n'est pas toujours liée à la nature de l'activité. Certains d'entre eux recherchent d'abord un mode de fonctionnement différent : c'est le cas de nombreuses S.C.O.P. par exemple du type restaurant communautaire, dont la démarche de création est alimentée par le refus du rapport dominant au travail, de la hiérarchie, de la recherche de profit, par le désir de travailler autrement, de produire sa propre vie, de faire éclater les frontières entre vie privée et vie sociale... Notre objet n'est pas ici de faire le compte des échecs de ces expériences motivées par une conscience de l'impossibilité d'une transformation rapide des rapports au travail et entre les travailleurs, ni de s'attarder sur les caractéristiques propres aux publics qui les ont réalisées, ni de rappeler pourquoi et comment mai 1968 a donné une nouvelle dimension au phénomène. On notera surtout l'existence d'un point de rupture entre la période de croissance et de multiplication des dites expériences (1968/74) et le temps de la crise — disons depuis 73/74 — qui marque peut-être un déplacement des préoccupations, de la création d'entreprises marginales et différentes dans le mode de fonctionnement que l'on désire vers la création d'entreprises comme outils d'action sociale, comme moyens d'insertion, voire même d'intégration et d'adaptation aux rapports sociaux dominants.

Outil d'action sociale

Ce sont là les motivations qui nous intéressent le

plus, parce qu'elles sont à l'origine d'entreprises dont l'efficacité économique et sociale est la plus difficile à évaluer, faute d'instrument de mesure bien construit, certains « nouveaux entrepreneurs » créent et développent des entreprises pour l'action sociale. Nous donnerons ici deux exemples :

— Le cas d'un garage école situé à Pantin, dont le patron, ancien éducateur de rue dans le quartier de Barbès-Goutte d'Or à Paris, a embauché cinq jeunes de 16 à 18 ans pour une formation en alternance sur le lieu de travail : cours théoriques le matin, travail avec les professionnels sur les voitures des clients l'après-midi. Ces jeunes, exclus de l'appareil scolaire, marginaux sociaux, recrutés dans le quartier de Barbès-Goutte d'Or, sont payés au S.M.I.C. Le patron de l'entreprise a pour objectif de faire de l'insertion sociale et professionnelle ; pour réussir, il utilise un mode de fonctionnement qui est celui de l'entreprise traditionnelle (décompte des retards sur la paye, comportement « correct » exigé des jeunes à l'égard du patron, du chef d'atelier, des professionnels, etc.). Écoutons-le : « Il faut être intransigeant ; le patron c'est moi ; il ne sert à rien d'apprendre la technologie-auto à des jeunes, de leur faire passer un C.A.P. s'ils doivent se faire virer de leur entreprise pour non-adaptation de leurs attitudes à celles qu'il convient d'avoir devant un chef d'équipe [...] Mon objectif, c'est de lier directement une action sociale sur un quartier à l'emploi et à la formation : nous prenons les jeunes dans la rue, dans les cafés et autres lieux ; nous les embauchons après les avoir avertis des exigences de travail ; au terme de l'année formation/travail, nous leur proposons un boulot et nous les suivons jusqu'à ce qu'ils soient stabilisés dans l'emploi trouvé⁴. »

Après une première année d'expérience, les cinq jeunes ont tous été embauchés en fixe dans des garages. Dans cet exemple, ce n'est pas la nature de l'activité qui a été à l'origine de la démarche (le choix de la mécanique tient à l'attraction qu'exerce ce secteur d'activité sur les jeunes) ; ce n'est pas non plus la volonté d'un nouveau mode de fonctionnement puisque c'est une entreprise « ordinaire », avec un fonctionnement traditionnel, ni la recherche du profit... C'est la volonté de se doter d'un outil d'insertion sociale et professionnelle de jeunes marginaux qui ne soit pas de l'assistance, d'avoir un moyen d'éviter, en permettant à des jeunes défavorisés et marginalisés de

se former et de trouver un emploi « qualifiant » dans des entreprises d'économie sociale, de les faire passer d'une forme de marginalisation à une autre et de les placer ainsi en situation d'inadaptation au marché du travail dominant. Bref, il s'agit d'éviter de rendre ces jeunes captifs du marché de l'emploi trop spécifique et trop étroit qu'est celui du secteur de l'économie sociale.

— Une expérience d'action concertée « formation de jeunes/animation sociale/création d'une coopérative de services en petits travaux/emploi des jeunes à l'issue de leur formation » : le cas de la « SCOP TRAV⁵ ».

L'aspect essentiel de cette action expérimentale réside dans l'échelonnement du processus de création de la « SCOP » sur toute la durée de l'action formation de jeunes sans emploi : ces jeunes ont été admis en stage selon des critères d'âge, de marginalité sociale « volontaire », travail noir, demande d'emploi... La formation fut doublement adaptée au débouché, du point de vue du contenant (les jeunes devenant, ultérieurement, pour partie, des coopérateurs), et du contenu (formation professionnelle en serrurerie, ferronnerie, peinture, assurée par le G.R.E.T.A. du Var).

Après six mois de fonctionnement, la Fédération des oeuvres laïques du Var, promoteur et réalisateur du projet, notait, en conclusion générale d'un rapport intitulé « Autopsie d'une action » :

« Cette action, intégrée aux programmes socio-culturels des associations-support (F.O.L., Foyers de quartiers, Club toulonnais de prévention...) a renforcé : d'une part l'implication des responsables, animateurs, travailleurs sociaux dans le fait économique à réflexion sur l'emploi, information, recherche pédagogique, etc. et, d'autre part, a modifié en retour la perception par les usagers, la population, de l'image des associations, devenues autre chose que des organisations de loisirs et capables d'intervenir avec leurs moyens propres, avec une vision globale, dans un projet de développement économique.

Dans le contexte de marginalité et d'inadaptation sociale, la réussite de l'opération de réinsertion concrète dans le monde du travail, par les canaux mêmes de la marginalité est gratifiante et développe l'idée de l'existence de solutions et atténue ainsi les tendances à la désespérance de certains groupes sociaux. »

Dans le second exemple d'entreprise créée comme outil d'action sociale, l'objectif est aussi

d'adopter un mode de fonctionnement différent de celui d'une entreprise « ordinaire », permis par le statut de « SCOP ». Il faut noter que l'expérience « SCOP TRAV » visait un public de jeunes 18/25 ans, plus âgés que ceux concernés par le garage école. Mais les deux « entreprises », si elles sont différentes par leur taille, leur activité, leur statut juridique (l'une appartenant au secteur de l'économie sociale et l'autre au secteur des P.M.E. « ordinaires »), le dispositif de formation et le mode de fonctionnement n'en ont pas moins le même objectif central d'insertion sociale et professionnelle de publics spécifiques.

Au regard d'un certain nombre d'expériences, dont les exemples cités ici ne prétendent pas être représentatifs, il nous semble que l'on peut faire l'hypothèse que les typologies des « nouvelles entreprises » établies à partir des critères généralement retenus, à savoir la structure juridique, la nature de l'activité, le montant des financements, le nombre d'emplois créés, l'appartenance ou non au secteur de l'économie sociale, le qualificatif d'« alternative » (attribué par qui, et sur quels critères ?) de l'entreprise, sont insuffisantes.

C'est pourquoi il semble urgent de préciser les notions de « passage du social à l'économique », d'« éducateur-entrepreneur », de « créateur d'emplois alternatifs », et de les confronter aux réalités économiques et sociales, sans évacuer le problème de la rationalité économique dominante.

Cette dernière, si contestable soit-elle, doit être prise en compte. Le statut d'entreprise « alternative », s'il s'assimile à un statut de marginalité, risque de masquer la réalité, car, si marginale soit-elle, toute entreprise doit être financée et les circuits de financement, eux, s'inscrivent toujours dans la même logique. Le danger, nous semble-t-il, dans le cadre du développement des politiques d'emploi alternatives, est peut-être de ne pas mesurer, faute d'outils pour le faire, les déplacements qui s'opèrent entre d'une part l'assistance aux chômeurs et d'autre part, au nom de l'innovation sociale et de la création d'emplois, des formes d'assistance et de régulation dont on risque de faire trop facilement l'hypothèse qu'elles sont « meilleures » que la première.

François Mornet

*Chargé d'étude et de formation à l'I.N.F.R.E.P.
(Institut de formation et de recherche
sur l'éducation permanente)*

NOTES :

- ¹ Pierre Roussel, délégué à l'Économie sociale auprès du premier ministre, dans une interview accordée à la revue *Temps Libres*, n° 73, 23 avril 1982.
- ² On fera l'hypothèse que l'innovation sociale se mesure non seulement au nombre de réalisations, mais aussi à la qualité des objectifs et méthodes nouvelles de travail et d'entraide permettant l'introduction de rapports sociaux nouveaux dans une société donnée, à un moment donné.

- ³ Cf. article de Christian Chartier, paru dans *Le Matin* du 8 juin 1982, intitulé « Création d'entreprises et décentralisation : l'imagination au pouvoir ».
- ⁴ Extrait de l'interview du patron d'un garage école, publié dans *Éducation et Société*, n° 2, Septembre-Octobre 1982, revue éditée par l'I.N.F.R.E.P., 14 rue Falguière, 75015 Paris.
- ⁵ Sur cette expérience, Jean-Jacques Cérès, secrétaire général adjoint de la Fédération des oeuvres laïques du Var, a publié un article dans la revue *Éducation et Société*, n° 1, Juin 1982.

autogestions

Revue trimestrielle - 16^e année - nouvelle série



• Un travail sans emploi:
la société duale en question.
n° 8-9, printemps 1982, 55F

• Avez-vous vu passer la gauche?
n° 10, été 1982, 35F

Les utopistes du m²,
mouvements et expériences d'habitat autogéré
n° 11, automne 1982, 35F

• Les passions pédagogiques,
écoles et lycées en mouvement.
n° 12/13, hiver 1982, 55F

Abonnements
(4 num./an):

Individuel	Institution
France 130F	157F
Etranger 150F	200F

Vente au numéro en librairie
(distribution par Distique)

Demande d'abonnement et de numéros à adresser aux Editions Privat
14, rue des Arts
31000 Toulouse